



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 003/2023

**Objet : Création d'un nouveau poteau incendie au hameau des « Terres Jolies »,
Route de la Croix**

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L2212-2 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L2213-32 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant la nécessité d'assurer la protection des administrés en matière de défense incendie
- Considérant la nécessité d'acquérir et de poser un nouveau poteau incendie au hameau des « Terres Jolies », route de la Croix ;
- Considérant ce projet pour lequel les crédits sont inscrits au budget communal ;
- Considérant la proposition de l'entreprise SADE, compagnie générale de travaux d'hydraulique, en charge par ailleurs, de procéder au renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable route de la Croix en partenariat avec la CAPI

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise SADE, compagnie générale de travaux d'hydraulique pour la pose de ce nouveau poteau incendie pour un montant de 3 845.00 € HT soit 4 614.00 € TTC.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 7 avril 2023

Le Maire,

Fabien DURAND



*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.